

VISITE DES GRANDS JURÉS

Aux prisons et asiles de Montréal.

Messieurs les grands jurés assignés pour le terme de la cour criminelle, qui siège actuellement à Montréal, ont fait hier la visite des prisons et asiles de la ville.

Accompagné du député Shérif Dubreuil, qui leur servait de cicerone, et d'un reporter de LA PRESSE et de l'Est, gracieusement invités à se joindre aux visiteurs, messieurs les jurés partirent à dix heures pour leur tournée d'inspection.

La première halte fut faite à l'Asile de la Longue-Pointe, où les visiteurs arrivèrent sur les onze heures. La révérende sœur Sainte-Thérèse, supérieure de l'Asile, étant gravement malade d'une bronchite, et sœur Magdeleine du Sacre-Coeur se mirent gracieusement à la disposition des visiteurs pour leur faire voir l'intérieur de l'immense asile, avec l'empressement, la politesse et l'agréable sans gêne que l'on trouve toujours chez les sœurs de charité.

Sous la conduite de ces deux dames les visiteurs parcoururent, l'une après l'autre, les salles spacieuses de ce vaste édifice, refuge des déshérités de la providence.

Et ce n'est pas une petite tâche. Il y a dans l'établissement trente six départements ayant chacun une organisation complète et indépendante des autres, occupés par les patients, suivant leur classification. Chaque département consiste en une grande salle où se tiennent les patients, un réfectoire, une infirmerie, une salle d'attente, les chambres à coucher séparées pour les hommes, et les dortoirs en commun pour les femmes; et les appartements de deux sœurs gardiennes et les corridors qui donnent communication entre ces différents salles.

Outre ces départements qui sont occupés par les pensionnaires du gouvernement, il y a les chambres des pensionnaires privés situées au 1er étage et entièrement séparées des autres.

Chaque département est pourvu d'un ascenseur mis par les sœurs de charité, quant aux cuisines situées dans le sous-sol et au moyen desquels les mets sont servis simultanément dans tout l'établissement.

À l'heure des repas les ascenseurs sont mis en mouvement, les tables se dressent, et en dix minutes, tout le monde est servi; le repas terminé l'opération est répétée en sens inverse et un quart d'heure après on ne se doute jamais, en passant dans cette salle, de 50 à 60 personnes vivants d'y prendre leur dîner. Le même ordre méthodique est observé pour tous les autres détails de la vie des habitants de cette immense ruche humaine qui renferme dans son sein plus de 1200 personnes.

La propreté la plus complète règne dans tout l'établissement; pas une tache sur le plancher, pas un grain de poussière nul part; tout est lustré et rangé. Des flots de lumière inondent ces vastes salles où un air pur est constamment renouvelé au moyen d'un système de ventilation parfait.

Les patients sont classés et groupés ensemble suivant leur âge, leur sexe, le caractère de leur folie, le plus ou moins de probabilité de leur guérison. Ici sont les enfants nés idiots ou démentes; là sont les adultes susceptibles de guérison; plus loin les vieillards et les infirmes; dans cette salle sont les fous furieux; dans cette autre les incurables, et ainsi de suite jusqu'à ce que le tour des 36 départements soit fait.

Et partout des étres privés de raison, de misérables créatures livrées à l'image de Dieu, dont le corps est envahi par les ténèbres épaisses, de fous inconsistants, incapables de prendre soin d'eux-mêmes.

Chacun a son genre de folie particulier; les uns sont assis par terre ou debout au milieu de la salle dans une immobilité complète; d'autres s'amusent avec une palette, un chiffon ou un petit morceau de bois; ceux-ci sont agités, allégres et parlent sans cesse; ceux-là se promènent continuellement, ne regardant personne et ne disent jamais un mot. Quelques-uns adressent la parole aux visiteurs pour leur demander des tablettes ou leur donner leur peine ou leurs projets. Une dame bien mise invite ces messieurs à venir dîner avec elle au St. Lawrence Hall; je suis riche, dit-elle, et je suis sûr de tout le monde. Sur le conseil de la bonne sœur, l'invitation est acceptée avec empressement et rendez-vous est pris pour demain; folle salue avec grâce et s'en va satisfaite.

Tous les jours généralement beaucoup de monde et de respect pour les sœurs, et bien souvent elles en viennent mieux à bout que les gardiennes.

Il y a maintenant dans l'asile 1,050 patients aux frais du gouvernement et environ 60 aux frais des particuliers; 68 sœurs, assistées d'environ cent gardiennes, prennent soin de tout ce monde.

La pharmacie de l'établissement est très complète; trois sœurs en ont la charge et préparent, en moyenne, 15 prescriptions par jour. La santé des patients est assez bonne et il n'y a aucun cas de maladie contagieuse dans l'asile.

Après avoir visité l'établissement dans tous ses détails, les jurés se retirèrent dans le grand parloir et exprimèrent leur satisfaction sur ce qu'ils venaient de voir dans le rapport suivant, que M. John Power, leur président, a écrit pour un album où l'on consigne les appréciations des visiteurs :

Les grands jurés du district de Montréal ont fait ce jour la visite de l'asile des aliénés de la Longue-Pointe et déclarent que le dit asile est dans un état sanitaire parfait, que les patients y sont bien traités, et que les sœurs de charité ont fait tout ce qui est en leur pouvoir pour les soins qu'elles donnent aux malades confiés à leur garde.

Après avoir remercié les bonnes sœurs de leur bienveillant accueil, les visiteurs prirent congé se rendant à l'hôtel Dorais où M. Dubreuil avait fait préparer un excellent dîner auquel on fit le plus grand honneur.

Reprenant le cours de leur visite, MM. les jurés se rendirent ensuite à la prison des femmes, rue Fullum.

Cette prison est divisée en deux compartiments séparés; l'un pour les catholiques et l'autre pour les protestantes. Le département des catholiques est sous la charge de la Révérende Sœur Marie de Sainte-Hélène, de l'Ordre de Sacré-Coeur, supérieure, et de 36 sœurs de même ordre.

Il y a 127 prisonnières dans ce département dont le terme de servitude varie de 15 jours à 23 mois. Le plus grand nombre de ces femmes sont des femmes de bien et des femmes de bien.

PARLEMENT FEDERAL

CHAMBRE DES COMMUNES

La séance est ouverte à trois heures.

Interpellations.

Sir Richard CARTWRIGHT demande à quel chiffre s'élevait, le 1er janvier dernier, le capital de toutes les compagnies de chemins de fer du Canada.

Sir Hector LANGEVIN répond que l'on ne peut donner de renseignements à ce sujet que jusqu'au 1er juillet 1887, c'est-à-dire les chiffres qui ont été fournis à cette date: Capital nominal, \$716,570,933; capital payé, \$678,182,700.

M. BEAUSOLEIL demande si l'on s'est plaint au gouvernement, soit verbalement, soit par correspondance, de la conduite du président ou d'un membre de la Commission du Travail, dans l'exercice de leurs fonctions?

Sir Hector LANGEVIN répond que le président M. BEAUSOLEIL, dans le rapport qu'il a remis au gouvernement, a fait mention de la conduite de certains membres de la Commission du Travail, mais qu'il n'a pas jugé opportun de soumettre ce rapport au parlement.

M. BEAUSOLEIL demande si le gouvernement a l'intention de faire passer la loi sur le commerce international, qui a été présentée par le ministre de l'Intérieur, par la Chambre des Communes.

M. BEAUSOLEIL demande si le gouvernement a l'intention de faire passer la loi sur le commerce international, qui a été présentée par le ministre de l'Intérieur, par la Chambre des Communes.

M. BEAUSOLEIL demande si le gouvernement a l'intention de faire passer la loi sur le commerce international, qui a été présentée par le ministre de l'Intérieur, par la Chambre des Communes.

M. BEAUSOLEIL demande si le gouvernement a l'intention de faire passer la loi sur le commerce international, qui a été présentée par le ministre de l'Intérieur, par la Chambre des Communes.

M. BEAUSOLEIL demande si le gouvernement a l'intention de faire passer la loi sur le commerce international, qui a été présentée par le ministre de l'Intérieur, par la Chambre des Communes.

M. BEAUSOLEIL demande si le gouvernement a l'intention de faire passer la loi sur le commerce international, qui a été présentée par le ministre de l'Intérieur, par la Chambre des Communes.

M. BEAUSOLEIL demande si le gouvernement a l'intention de faire passer la loi sur le commerce international, qui a été présentée par le ministre de l'Intérieur, par la Chambre des Communes.

M. BEAUSOLEIL demande si le gouvernement a l'intention de faire passer la loi sur le commerce international, qui a été présentée par le ministre de l'Intérieur, par la Chambre des Communes.

M. BEAUSOLEIL demande si le gouvernement a l'intention de faire passer la loi sur le commerce international, qui a été présentée par le ministre de l'Intérieur, par la Chambre des Communes.

M. BEAUSOLEIL demande si le gouvernement a l'intention de faire passer la loi sur le commerce international, qui a été présentée par le ministre de l'Intérieur, par la Chambre des Communes.

M. BEAUSOLEIL demande si le gouvernement a l'intention de faire passer la loi sur le commerce international, qui a été présentée par le ministre de l'Intérieur, par la Chambre des Communes.

M. BEAUSOLEIL demande si le gouvernement a l'intention de faire passer la loi sur le commerce international, qui a été présentée par le ministre de l'Intérieur, par la Chambre des Communes.

M. BEAUSOLEIL demande si le gouvernement a l'intention de faire passer la loi sur le commerce international, qui a été présentée par le ministre de l'Intérieur, par la Chambre des Communes.

M. BEAUSOLEIL demande si le gouvernement a l'intention de faire passer la loi sur le commerce international, qui a été présentée par le ministre de l'Intérieur, par la Chambre des Communes.

M. BEAUSOLEIL demande si le gouvernement a l'intention de faire passer la loi sur le commerce international, qui a été présentée par le ministre de l'Intérieur, par la Chambre des Communes.

M. BEAUSOLEIL demande si le gouvernement a l'intention de faire passer la loi sur le commerce international, qui a été présentée par le ministre de l'Intérieur, par la Chambre des Communes.

M. BEAUSOLEIL demande si le gouvernement a l'intention de faire passer la loi sur le commerce international, qui a été présentée par le ministre de l'Intérieur, par la Chambre des Communes.

LE MINISTRE DE LA MARINE

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

LE MINISTRE DE LA MARINE

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

LE MINISTRE DE LA MARINE

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

LE MINISTRE DE LA MARINE

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

Le ministre de la marine propose au député de l'Est de demander au parlement de l'Est de voter une loi pour autoriser le ministre de la marine à acheter des navires de guerre.

LOTTERIE NATIONALE DE COLONISATION

Sous le patronage de M. le curé A. Labelle

Au profit de l'œuvre des Dialectes de Colonisation de la province de Québec

Fondée en Juin 1881, sous l'autorité de l'Acte de Québec, 23 Vict., chap. 34.

Le 16 MARS TIRAGE MENSUEL AURA LIEU LE

MERCREDI, 21 MARS 1888, A 2 HEURES P.M.

Valeur des Lots, - - - \$60,000

1ère SERIE { Valeur des Lots, - - - \$50,000 } \$1.00 le Billet

Gros Lot: Un immeuble de 5,000

2me SERIE { Valeur des Lots, - - - \$10,000 } 25 cts le Billet

Gros Lot: Un immeuble de 1,000

Le tirage aura lieu à 2 heures précises.

Les billets de 1re série à \$1.00 et de 2e série à 25 cts.

Les billets de 1re série à \$1.00 et de 2e série à 25 cts.

Les billets de 1re série à \$1.00 et de 2e série à 25 cts.

Les billets de 1re série à \$1.00 et de 2e série à 25 cts.

Les billets de 1re série à \$1.00 et de 2e série à 25 cts.

Les billets de 1re série à \$1.00 et de 2e série à 25 cts.

Les billets de 1re série à \$1.00 et de 2e série à 25 cts.

Les billets de 1re série à \$1.00 et de 2e série à 25 cts.

Les billets de 1re série à \$1.00 et de 2e série à 25 cts.

Les billets de 1re série à \$1.00 et de 2e série à 25 cts.

Les billets de 1re série à \$1.00 et de 2e série à 25 cts.

Les billets de 1re série